

Concept Corona EXIT 02 Fédération Suisse de Karaté SKF Annexe 1 — Version dés 6 juin 2020

Concept de protection de l'entraînement Corona

Pour le karaté en tant que sport populaire Pour le karaté en tant que sport de compétition Pour d'autres arts martiaux ou systèmes d'autodéfense

Concept spatial - mesures de protection pour les opérations d'entraînement

Nouvelles exigences ajusté pour les salles d'entraînements / dojos dès le 6 juin 2020 Afin de garantir le respect des mesures de protection impératives de l'Office fédérale de la santé publique dans une installation d'entraînement aux arts martiaux, une répartition de l'espace nécessaire (terrain d'entraînement) par personne est effectuée de manière visible selon les principes 10m² par personne (si possible avec 2m de distance)

Division en numéros / chams d'entraînement

Champ d'entraînement pour **une personne** (10 Tatami à 1m2 = 10m2)





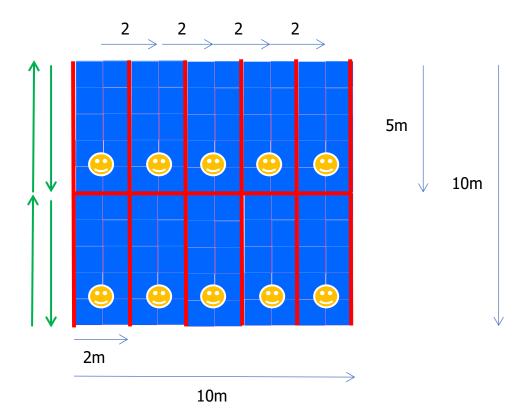
Surfaces d'entraînement pour plusieurs personnes

10 surfaces d'entraînement avec 2 mètres de distance à chacun pour **10 personnes**, par exemple 100m2





5m





Remarques:

Champ de formation (rectangle) par personne 10m2 (5x2 tapis enfichables)

Chaque personne a une distance de 2m par rapport à la personne suivante dans le domaine de la formation

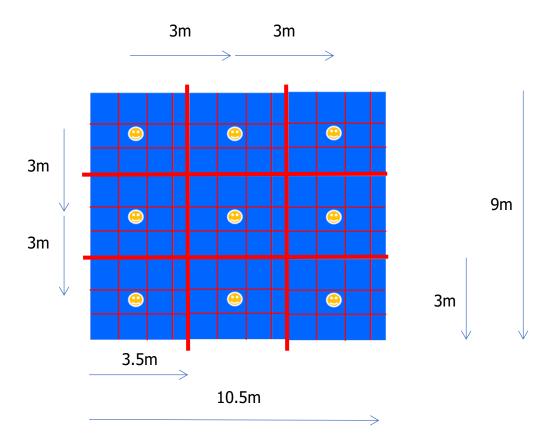
Distance dans la direction longitudinale où, par exemple, 3 pas peuvent être faits, toujours à 5m de distance

Utilisation du champ de formation marqué dans le centre (pour l'orientation) La formation a lieu dans le domaine de formation assigné (décalage dans le sens de la longueur jusqu'à 5m)

La surface est numérotée, donc un numéro 1 - 10 est donné, ceci pour une attribution du domaine de formation avant le début de l'entraînement

Variante chambre (autre répartition)

3x3m + 3x0.5m Tatami = 10.5m2



09 surfaces d'entraînement d'une distance de 3 mètres chacun pour **09 personnes**, par exemple 94,5m.